

# Charte CO<sub>2</sub> : la bonne conduite de **TMBR**

En signant la charte CO<sub>2</sub>, l'entreprise de transports dirigée par Dominique Chiaverina est entrée dans un cercle vertueux de réduction de ses émissions de dioxyde de carbone. Elle joue sur deux leviers : l'investissement et la formation du personnel.

Le Grenelle de l'Environnement a pour objectif, d'ici 2020, de réduire de 20% les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) de l'ensemble des transports en France. Le transport routier est bien entendu concerné au premier chef. Une charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> a été élaborée par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, en étroite collaboration avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers (FNTR) et la Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France (TLF).

C'est d'ailleurs par l'intermédiaire de la FNTR42 que Dominique Chiaverina, à la tête des Transports Matériaux Bennes Roannaises, a pris connaissance de ce dispositif. Spécialisée dans le transport de granulats, sa société, basée à Commelle-Vernay, dispose de huit véhicules bennes et emploie six personnes. "On ne peut rester insensible à la préservation de notre environnement. Il nous a donc semblé évident de signer cette charte".

La société s'est engagée à baisser son taux de CO<sub>2</sub> sur trois ans. Elle joue pour cela sur plusieurs leviers dont celui de l'investissement. En 2009, TMBR a doté sa flotte d'un camion labellisé Euro 5. "C'est ce que l'on fait de mieux en terme environnemental". Cette année, elle a remis un véhicule de 1992 pour le remplacer par un Euro 3. Jean-Jacques Chiaverina, chargé de l'application de la charte CO<sub>2</sub> au sein de l'entreprise, sensibilise également ses chauffeurs à l'éco-conduite. "On s'aperçoit qu'une conduite souple et économique permet de réduire la consommation de façon significative et donc de limiter les émissions". Autre action engagée par TMBR : la vérification



régulière de la pression des pneumatiques et l'utilisation de pneus-énergie plus résistants.

## Du gagnant-gagnant environnemental et économique

Ces mesures ont un coût mais engendrent également des économies. "C'est la contrepartie indispensable aux efforts de l'entreprise. Il faut que l'aspect environnemental et l'aspect économique soient gagnants tous les deux", reprend Dominique Chiaverina. La part de l'énergie dans le coût de revient des entreprises de transport routier peut représenter jusqu'à 25%. Elle était de l'ordre de 16% il y a 10 ans. "On essaie d'éviter les voyages à vide qui consomment presque autant, de faire rouler nos camions en charge le plus souvent possible. C'est vraiment une autre manière d'appréhender le

transport routier. Mais il ne faut pas non plus diaboliser nos entreprises. Le nombre de marchandises transportées, en France, représente sept tonnes par habitant. Il faut bien les acheminer sinon tout s'arrête". TMBR travaille principalement pour le secteur du BTP dans un rayon de 30 kilomètres autour de Roanne.

La Charte CO<sub>2</sub> concerne toutes les entreprises de transport routier de marchandises, quelles que soient leur taille et leur activité : transporteurs routiers, déménageurs, collecteurs de déchets... La CCI du Roannais assure la promotion de cette démarche en partenariat avec la CCI de Saint-Etienne/Montbrison, l'ADEME et la FNTR42. ■

Contact : [c.pizzimenti@roanne.cci.fr](mailto:c.pizzimenti@roanne.cci.fr)